

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 14552

présenté par
M. Mélenchon

ARTICLE 55

Supprimer cet alinéa.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Comme la majorité des Français-es, nous nous opposons totalement à l'ensemble de ce projet de loi et demandons le retrait de l'ensemble de ses dispositions, même celles qui auraient pour fonction de limiter les dégâts d'un texte dévastateur.

Cet alinéa donne au conseil d'administration de la caisse du système de retraite universel la possibilité de fixer par délibération l'âge de départ à la retraite. Est-ce que cela presage-t-il de la possibilité pour ce CA - qui agit sur des conseils indirects de l'exécutif, à travers le comité d'expertise indépendant - de repousser l'âge légal de départ en retraite? Tout cela sur simple délibération approuvée par décret ? Sans passer par le parlement ? Si tel est le cas, et nous croyons que c'est le cas, nous demandons la suppression de cet amendement. Non, nous donnerons pas à l'exécutif la possibilité de décaler l'âge légal de départ en retraite à sa guise.

Il s'agit bien ici d'un choix de société et loin de vouloir le masquer comme le fait le Gouvernement, le groupe de la France insoumise l'expose clairement par un refus de la logique libérale et destructrice.